

# Déclaration de la Commission Ecclesia Dei - Du temps supplémentaire pour la Fraternité Saint-Pie X

Publié le 27 octobre 2012

2 minutes

---

**La Commission pontificale Ecclesia Dei** annonce aujourd'hui que, « dans sa dernière correspondance (6 septembre 2012), la Fraternité sacerdotale St.Pie X a fait savoir qu'elle avait besoin d'un temps supplémentaire de réflexion et d'étude pour préparer sa réponse aux dernières propositions du Saint-Siège.

Les discussions en cours font suite à trois années de colloques doctrinaux et théologiques, qui ont vu **une commission mixte** se réunir à huit reprises pour étudier et débattre de questions controversées quant à l'interprétation de certains documents du concile Vatican II.

Ces colloques conclus, il a été possible de passer à une phase de discussion plus directement orientée vers une réconciliation fortement souhaitée de la Fraternité avec le Siège apostolique. D'autres étapes déterminantes du processus de réintégration progressive ont été franchies par le Saint-Siège, en 2007, avec l'extension à toute l'Eglise de la forme extraordinaire du rite romain par le **Motu Proprio Summorum Pontificum** et, en 2009, avec **la levée des excommunications**.

Sur ce chemin ardu, un point important a été atteint **le 13 juin 2012**, quand la Commission pontificale a présenté à la Fraternité une déclaration doctrinale accompagnée d'une proposition de régularisation canonique de son statut dans l'Eglise catholique.

Aujourd'hui, le Saint-Siège attend la réponse officielle des supérieurs de la Fraternité à ces deux documents. Après trente ans de séparation, il est compréhensible qu'il faille du temps pour assimiler la substance des développements récents.

Puisque le Saint-Père cherche à favoriser et préserver l'unité de l'Eglise en réalisant une réconciliation depuis longtemps espérée de la Fraternité sacerdotale St.Pie X avec le Successeur de Pierre...il faut faire preuve de patience, de sérénité, de persévérance et de confiance ».

Cité du Vatican, 27 octobre 2012 (VIS)